



Fondation Sanofi Espoir

Charte de sélection des projets

Décembre 2010

La Charte de sélection des projets



Vous êtes porteur d'un projet de terrain lié à la santé, dans le domaine de la solidarité ou de l'entrepreneuriat social dans le cadre d'une ONG, d'une organisation locale ou internationale.

Votre projet sera examiné par les instances de gouvernance de la Fondation Sanofi Espoir s'il répond à une démarche de responsabilité sociale et contribue aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Votre projet sera évalué sur le plan opérationnel et financier, avec une attention particulière donnée à l'inclusion des acteurs locaux, au renforcement des capacités locales et à l'évaluation de l'impact social.




Les principaux critères de sélection

Votre projet sera éligible aux soutiens apportés par la Fondation Sanofi Espoir s'il répond aux principaux critères suivants : de convergence, d'innovation et d'utilité sociale, d'ancrage local, de partenariat inclusif et de pérennité.

La convergence :

-  Votre projet est convergent avec la mission de la Fondation : il contribue à réduire les inégalités en santé auprès des communautés et des patients qui en ont le plus besoin.
-  Votre projet concourt à renforcer les capacités locales et améliorer la santé publique, en particulier dans les domaines suivants : éducation et prévention, amélioration de l'accès aux soins, formation des professionnels de santé, lutte contre la mortalité maternelle et/ou infantile, lutte contre les maladies sévissant dans les pays émergents et en développement, pour lesquelles le groupe sanofi-aventis peut apporter son expérience et son expertise.

L'innovation et l'utilité sociale :

-  Votre projet répond à des besoins en santé insuffisamment pris en compte, notamment au bénéfice des enfants, des femmes et plus généralement des populations les plus démunies.
-  Votre projet est porteur d'innovation sociale et de développement, en particulier il contribue à la réduction de la pauvreté.
-  Vous avez défini des indicateurs de mesure de l'impact social de votre projet sur les communautés bénéficiaires et vous serez en mesure de démontrer des impacts significatifs, notamment un effet de levier sur la politique de santé du pays concerné.

L'ancrage local :

- ✎ Votre projet s'appuie sur l'analyse des besoins du terrain exprimés localement, en appui des politiques publiques locales.
- ✎ Vos équipes sur place apportent des expertises complémentaires aux pays bénéficiaires dans une démarche d'appui et de compagnonnage des acteurs locaux.
- ✎ Votre projet prévoit des outils de capitalisation d'expériences afin de faciliter son autonomisation au niveau local, voire son adaptation à d'autres territoires.

Le partenariat inclusif et la pérennité :





- ✎ Votre projet s'appuie sur l'implication des acteurs locaux dans la co-construction et la co-réalisation du projet.
- ✎ Votre projet permet de dépasser un simple soutien financier, pour partager, dans une logique de partenariat, des compétences humaines, professionnelles, techniques.
- ✎ Votre projet est déployé dans l'un des pays d'implantation du groupe sanofi-aventis et peut faire appel, si cela est bénéfique au projet, de bénévolat ou de mécénat de compétences.
- ✎ Votre projet s'appuie sur un maillage de partenaires et la complémentarité de financements publics/privés qui sont des gages de sa solidité, de son indépendance et de son autonomisation à terme.
- ✎ Votre projet favorise l'implication des autorités de santé afin d'assurer les meilleures chances de pérennité et de maximiser son impact.

🚫 Les critères de non éligibilité

Tous les projets ne répondant pas aux principaux critères de sélection de la Fondation, en particulier :

- ✎ Tous les projets en dehors du domaine de la santé.
- ✎ Tous les projets ponctuels (en dehors des urgences humanitaires) ne correspondant pas à une démarche de partenariat et ne permettant pas d'apporter un bénéfice durable aux populations concernées (telles que des missions de courte durée sans travail sur la pérennisation, des projets individuels, des projets d'étudiants, le financement des manifestations ponctuelles sans lien avec un programme soutenu par la Fondation,...).
- ✎ Tous les projets ayant comme principal objectif la construction ou la réhabilitation d'une structure, l'achat d'équipements.
- ✎ Tous les projets de recherche médicale qui n'entrent pas dans les missions de la Fondation. Ils relèvent de partenariats directs avec le Groupe sanofi-aventis.
- ✎ Toutes les structures et actions dont l'éthique est contraire aux principes de la Fondation et aux droits de l'homme, en particulier toutes celles qui véhiculent un prosélytisme quel qu'il soit.



Le processus de sélection

-  Votre projet sera examiné en premier lieu par l'équipe de la Fondation Sanofi Espoir sur la base de ses orientations stratégiques et de la présente charte de sélection des projets.
-  S'il est d'un montant supérieur à 50 000 €, votre projet sera évalué par le Comité de sélection de la Fondation, qui se réunit au minimum 2 fois par an.
-  S'il est d'un montant supérieur à 200 000 €, le Comité de sélection le soumettra au Conseil d'Administration de la Fondation, qui se réunit au minimum 2 fois par an.
-  Quelle que soit la décision prise, l'équipe de la Fondation s'engage à répondre à toutes les demandes qui lui sont présentées.

Le dossier de candidature

Votre projet de terrain contribue à réduire les inégalités en santé et répond aux principaux critères de sélection de la Fondation Sanofi Espoir : de convergence, d'innovation et d'utilité sociale, d'ancrage local, de partenariat inclusif et de pérennité.

Vous pouvez nous faire parvenir votre dossier, en français ou en anglais :

-  A l'adresse mail : fondationsanofiespoir@sanofi-aventis.com
-  Ou par courrier : Fondation Sanofi Espoir

262, Boulevard Saint Germain

75007 Paris – France

En complétant le formulaire à télécharger sur le site internet de la Fondation :

www.fondation-sanofi-espoir.com

En joignant les pièces suivantes :

- ✎ Copie des statuts de l'association/organisation
- ✎ Liste des dirigeants de l'association/organisation, membres du Conseil d'Administration
- ✎ Rapports d'activité et rapports financiers sur les 3 dernières années (selon date de création)
- ✎ Descriptif du projet (enjeux de santé, analyse des besoins, objectifs généraux et spécifiques du projet, populations bénéficiaires, acteurs et partenaires du projet, indicateurs d'impact, modalités de suivi, calendrier prévisionnel, budget, prise en compte du genre, appréciation des risques éventuels ..)
- ✎ Relevé d'identité bancaire
- ✎ Si votre projet est parrainé par un collaborateur du Groupe, ses coordonnées

Les modalités du partenariat

Convention de mécénat :

Une convention sera établie avec la Fondation pour fixer les modalités du partenariat, en particulier les engagements réciproques, le budget alloué, la durée du soutien, les actions de communication et de capitalisation décidées en commun.

Reporting :

Les modalités du reporting, en particulier la fréquence des réunions et les indicateurs de mesure de l'impact social du projet seront définies entre la Fondation et son partenaire, dès le démarrage du partenariat et revues ensemble au cours de l'évolution du projet.



Fondation Sanofi Espoir
262, boulevard Saint Germain
75007 PARIS
Tel : 33 1 53 77 91 38